

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2M CONSEIL

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210
Production vendue	{ biens	dont export	{ 215	214
	services *	et livraisons	217	218
		intracommunautaires		175 081
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*				224
Subventions d'exploitation reçues				226
Autres produits				230
				2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
				175 083

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises)*				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242
				33 450
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 558)				244
				794
Rémunérations du personnel*				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
Dotations aux amortissements*				254
				1 052
Dotations aux provisions				256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259				262
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			3
Total des charges d'exploitation (II)				264
				35 300

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280

Charges financières (V) 294

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		7 503

Impôt sur les bénéfices* (VII)

306 31 945

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

310 107 419

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 107 419

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	5 165
Provisions non déductibles*			322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	32 181
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	13
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Dédutions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprises nouvelles (44 sexes) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexes A) 989		
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements outre-mer 344		
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
BUD (44 sexdecies) 992				
Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648	
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641	
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352 144 778

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables : *				360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370 144 778

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A2M CONSEIL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		9, Allée des Roseaux 59250 HALLUIN			
SIRET		8 7 7 7 8 9 4 9 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 9 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	3 041	030	2 935
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	3 041	048	2 935
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	24 763	070	24 763
		072	1 087	074	1 087
	Valeurs mobilières de placement	080	25 000	082	25 000
	Disponibilités	084	193 024	086	193 024
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	243 875	098	243 875
Total général (I + II)		110	246 916	112	2 935
					243 981
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			126 878
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			107 419
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			235 397
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 325
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		924	7 259
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			8 584
Total général (I + II + III)		180			243 981
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
					7 083

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A2M Conseil
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, Allée des Roseaux - 59250 HALLUIN
RCS LILLE METROPOLE 877 728 949

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 3 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 107 418,77 euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	107 418,77 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividende global à l'associé unique	72 500,00 euros
<i>Soit 7 250,00 euros par action</i>	

Le solde	34 918,77 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "Autres Réserves"
S'élevant ainsi à 161 796,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 72 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition



commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

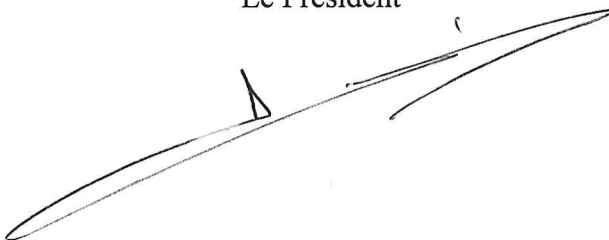
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30/09/2022	100 000,00 €	/	/
Exercice clos le 30/09/2021	<u>AGO 01/03/2022</u> 60 000,00 €	/	/
Exercice clos le 30/09/2020	/	/	/

Certifié conforme
Le Président



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ces comptes annuels ont été établis le 03/11/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés au coût des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	14 007 666		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		14 673		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
TOTAL GENERAL			14 673		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers	11 632		2 375 666	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		11 632		3 041	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
TOTAL GENERAL			11 632		3 041	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	5 685	830	4 142	2 373
	Mat. bureau et informatiq., mob.	340	222		562
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		6 025	1 052	4 142	2 935
TOTAL GENERAL		6 025	1 052	4 142	2 935

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 763	24 763	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	1 087	1 087	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Renvois	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		25 851	25 851	
(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 325	1 325		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	3 807	3 807		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 930	1 930		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	599	599		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	924	924		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	8 584	8 584		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

A2M CONSEIL
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

1 199

Dettes fiscales et sociales

599

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

1 797